

MAIRIE DE CASTERA-LECTOUROIS
PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

séance du 08 novembre 2023 à 20h 30

Date de convocation et d'affichage : 30/10/2023

Etaient présents : Michel PASCAU, Jean-Pierre BARRIEU, Sylvie BORDON, Daniel BOUNET, Patrice CALCINE, Francis DULIN, Sophie GOMEZ, Gilles LACLAVERE, Lydia LUONG CAZANOVA, Patrick LOUVEL, Guillaume POLO

ORDRE DU JOUR

1	Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023
2	Désignation d'un secrétaire de séance
3	Compte rendu des décisions prises par le Maire
4	Compte rendu des arrêtés pris par le Maire
5	Désignation d'un référent déontologue pour élu local
6	Zones d'accélération d'énergies renouvelables : lancement de la concertation
7	APE du RPI en Lectourois : demande de subvention pour achat de structures de jeux
8	SIDEL OM : validation des emplacements
9	Devis contrats assurances de la commune
10	Cession d'une bande de terrain à la commune – à Poune
11	Cérémonie du 11 novembre – Bleuets de France
12	Occupation des salles communales
13	Aménagement cuisine de la salle des fêtes
14	Téléthon 2023
15	CCLG : rapport d'activité 2022
16	Compte rendu des réunions
17	Questions diverses

1	Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023
---	--

Approuvé à l'unanimité.

2	Désignation d'un secrétaire de séance
---	---------------------------------------

Daniel Bounet est nommé secrétaire de séance

3	Compte rendu des décisions prises par le Maire
---	--

N° 2023-563 - Non acquisition d'un bien par voie de préemption – DIA N°52 – 11 impasse Resterac propriété GAUTIER/COCKENPOT Geneviève

4	Compte rendu des arrêtés pris par le Maire
---	--

N° 659-2023 : CU03208223L0012 construction d'une habitation -143 route du Plateau – WYATT Bruce et Rhona – Opération non réalisable.
N° 660-2023 : personnel communale -Arrêté instituant les lignes directrices de gestion.
N° 661-2023 : DP03208223L0012 remplacement de 2fenêtres – 22 rue de la Peyrade – VANOMMESLAGHE
N° 662-2023 : Arrêté circulation – Travaux d'enduits – programme voirie 2023
N° 663-2023 : CU03208223L0021 simple information – Me Billières-Sacareau – 11 imp.Resterac (Cockenpot)

5	Désignation d'un référent déontologue pour élu local
---	--

M. le Maire présente le rôle et la mission d'un référent déontologue, celui-ci sera chargé de vérifier le bon comportement de l'élu local, que celui-ci respecte bien la charte.

L'élu local se doit d'exercer ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Les conditions afin d'être retenu référent sont les suivantes :

- il ne doit exercer aucun mandat d'élu local au sein des collectivités auprès desquelles il est désigné ;
- il ne doit pas avoir exercé de mandat d'élu local depuis au moins trois ans ;
- il ne doit pas être agent de ces collectivités ;
- il ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci.

M. le Maire a contacté la communauté des communes, le conseil municipal a décidé d'attendre un retour de celle-ci et voir s'il est possible d'avoir un référent commun.

6	Zones d'accélération d'énergies renouvelables : lancement de la concertation
---	--

Avec la loi APER, les communes peuvent désormais définir, après concertation avec les habitants, des zones d'accélération (ZAEnR) où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, le bois énergie, etc. Cependant, la réalisation d'un projet dans une telle zone peut profiter d'une procédure d'instruction raccourcie.

La commune doit identifier ces zones. Guillaume Polo propose de prendre toutes les toitures des habitations, de tout le bâti.

M le Maire signale qu'il faut avertir la population. Voici ce qui a été retenu : mise à disposition d'un registre à la mairie, information par bulletin municipal, parution sur le site de la commune, affichage sur panneau à l'entrée du village.

Vote : 9 pour, 2 contre

7	APE du RPI en Lectourois : demande de subvention pour achat de structures de jeux
---	---

Suite à cette demande, un courrier a été envoyé à l'APE afin de savoir quels étaient leurs besoins, à ce jour pas de réponse, le conseil étudiera cette subvention dès le retour d'un plan de financement.

8	SIDEL OM : validation des emplacements
---	--

M le Maire présente les changements à venir dans tous les points de collecte de la commune : le Sidel dote les communes de plus de 50 habitants de colonnes semi enterrées financées par lui-même, sauf pour les colonnes verres qui restent à la charge des communes si celles-ci décident également de les semi enterrer.

Dans la commune nous avons 3 points de collecte : à Pot, dont tous les containers resteront aériens (problème de sous-sol), au village où tous les containers seront semi enterrés, participation de la commune de 3000 € HT pour le container verre et à Peyradis où tout sera semi enterré, participation de la commune de 7600 € HT.

Il faudra prévoir également un accès PMR pour ces sites.

Vote à unanimité

9	Devis contrats assurances de la commune
---	---

La commune est actuellement assurée à la Maif jusqu'au 31/12/2023, cette compagnie d'assurance a décidé d'arrêter les contrats collectivité, elle renvoie vers la SMACL, filiale du crédit agricole.

Monique Fantoni les a contactés en vain, elle s'est rapprochée de Groupama qui a fait un devis sur les mêmes bases, les mêmes conditions, celui-ci se monte à 3342€, soit moins 633 € par rapport au contrat précédent de la Maif.

Il reste à étudier le point des franchises, M le Maire propose de se renseigner et de prendre une décision lors du prochain conseil, il souligne également que la Maif continue à traiter toutes les affaires en cours.

10	Cession d'une bande de terrain à la commune – à Pouné
----	---

La famille Davasse a cédé à la commune une bande de terrain qui se situe le long de la route à côté du château d'eau afin d'élargir l'accotement qu'il faudra formaliser en passant chez un notaire.

Le conseil autorise M le Maire à choisir ce notaire.

Voté à l'unanimité.

11	Cérémonie du 11 novembre – Bleuets de France
----	--

Cette cérémonie se tiendra à 11h 30 devant le monument aux morts, elle sera suivie d'un vin d'honneur offert par la mairie, il sera également procédé à une quête pour les bleuets de France.

12	Occupation des salles communales
----	----------------------------------

M le Maire revient sur l'occupation de la salle des associations et l'utilisation du matériel de cuisson qui sera exclu de toute location.

Il présente à nouveau la demande de l'association Caster à chœur concernant l'utilisation de la salle des fêtes et le stockage à demeure du piano.

Le conseil refuse que le piano reste à demeure dans la salle des fêtes.

Concernant le prêt de la salle se pose le problème de chauffage, de frais électriques, à savoir que celle-ci sera utilisée une fois par semaine tous les mois.

Guillaume Polo propose d'établir une convention de mise à disposition.

Francis Dulin signale que cette association est domiciliée dans la commune, qu'il n'y a pas de problème quant à l'utilisation de la salle mais qu'il est normal qu'elle participe aux frais et qu'elle restitue celle-ci propre.

Sophie Gomez demande que cette association présente ses comptes.

Un tour de table s'engage, le montant mensuel retenu pour cette location sera de 50 € par mois, forfait qui sera révisé quand l'on connaîtra la consommation électrique.

M. le Maire et Gilles Laclavère vont rencontrer les responsables de l'association et leur présenter la décision prise par le conseil.

Voté à l'unanimité.

13	Aménagement cuisine de la salle des fêtes
----	---

Daniel Bounet présente le devis de la société Bourdiol concernant l'éventuel achat de 3 produits concernant l'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes, il s'agit d'un piano de cuisine, d'un lave-vaisselle ainsi que d'un frigo, le montant global se montant à 7538 € HT.

Patrice Calcine souligne qu'il s'agit d'un investissement lourd et pas justifié. Guillaume Polo remet en question, ainsi que Sophie Gomez, la localisation de la cuisine, son éloignement et signalent qu'il serait préférable de déplacer celle-ci. Il revient également le nombre de fois que celle-ci est louée !!

Daniel Bounet précise que cette cuisine est dans un état vétuste et que dans l'immédiat il serait utile de la rénover.

Vote : 1 pour , 3 abstentions , 7 contre

14	Téléthon 2023
----	-------------------------------

Daniel Bounet présente la proposition concernant l'organisation de cette manifestation qui aura lieu le 9 décembre 2023.

Voici le programme : 15h00 marche, 17h00 gouter, 19h00 repas, 21h00 ensemble vocal Castera cœur.

Tous les bénéfices seront reversés au téléthon.

Validé à l'unanimité

15	CCLG : rapport d'activité 2022
----	--

Ce rapport a été envoyé avec la convocation et l'ordre du jour à chaque membre du conseil municipal. Personne n'a de remarque ou de question.

16	Compte rendu des réunions
----	---

M le Maire a assisté à deux réunions avec M le préfet, la première à Gimont où ce dernier a insisté, avec la Procureure de la République, sur les atteintes faites aux élus, atteintes qui devront être suivies de plaintes et qui seront traitées en priorité et la 2ème à Fleurance où lui a été présentée la CCLG.

Une autre réunion à la CCLG portait sur les bâtiments scolaires dont le budget explose.

M Laclavère informe le conseil de la réunion du Sivom, le renouvellement du marché maître d'œuvre, il y a également des ponts à refaire, à rénover, cela va entraîner un coût important. L'autre problème étant les coulées de boues lors de précipitations importantes, celles-ci bouchent les fossés, dégradent les routes.

Le Sivom n'interviendra plus de manière systématique pour nettoyer la voirie, il sera demandé aux propriétaires de le faire par leurs propres moyens ; il a été demandé de faire des merlons pour arrêter ces coulées de boues.

Les communes ont les moyens juridiques de faire payer les propriétaires qui se refusent de faire ces travaux, chaque commune doit prendre un arrêté mettant en cause la sécurité publique.

17	Questions diverses
----	------------------------------------

Patrice Calcine a rencontré un élagueur afin de procéder à la taille du platane situé devant la mairie, il y a différentes possibilités de taille, en ramification ou architecturale, le coût est de 250€. Il y a également un chêne situé à proximité, sur celui-ci il sera effectué une taille douce, tarif 250€, travaux effectués en janvier 2024.

Francis Dulin a rencontré William Bordon, les tôles de bordures du toit de la salle des fêtes seront pliées dans les jours à venir.

M. le Maire a rencontré M. Betato concernant la canalisation d'eaux pluviales et usées rompue, celui-ci l'a réparée, par contre il apparaît une dégradation de la roche, de la structure à surveiller.

M. le Maire propose de procéder à un contrôle de l'écoulement des eaux pluviales et rappelle que cet écoulement doit être distinct de celui des eaux usées.

Patrick Louvel revient sur le fait que certaines personnes de la commune sont toujours en attente d'un bulletin communal sous forme papier.